



Du Conseil Municipal

Séance du 11 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Convocation adressée le 07/03/2025
Affichée le 07/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze du mois de mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Vanessa BEAU, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikael DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Sébastien LASSEGUETTE, Pierre OLÇOMENDY, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Fabienne SALLABERRY, Véronique SANCHEZ, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents : Néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Eric HIRIART-URRUTY

DCM 11 : Création de l'emploi fonctionnel de Directeur(trice) Général(e) des Services

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Parmi ces emplois, figurent les emplois de direction tels qu'ils sont définis par le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, notamment celui de directeur général des services des communes.

La commune compte actuellement 2 992 habitants et a développé au cours des dernières années des services à la population qui nécessitent un suivi administratif et technique.

Compte tenu de ce niveau d'activité, il est indispensable de structurer l'encadrement administratif et l'accompagnement technique des élus.

Pour permettre le recrutement d'un fonctionnaire de catégorie A, il propose au Conseil Municipal la création de l'emploi de directeur général des services.

Les fonctionnaires exerçant ces fonctions sont détachés de leur grade sur l'emploi fonctionnel. Les grades correspondants peuvent être les grades d'attaché ou d'attaché principal, d'ingénieur ou d'ingénieur principal.

Le tableau des effectifs serait complété comme suit :

Emplois permanents	Grade(s) correspondants(s)	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen
Directeur(trice) général(e) des services	<i>Attaché principal</i> <i>Attaché</i> <i>Ingénieur principal</i> <i>Ingénieur</i>	A	1	1	Temps complet

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à la majorité :

Pour : 21

Contre : 2 (Fabienne ETCHEGARAY, Véronique SANCHEZ)

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois proposée par le Maire
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Pascal JOCOU